



RECOCAS
Réseau des Coopératives Cafésières
et Agricoles du Sud



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dossier no : DAOJKP-009

Objet : Achat 120,404 plantules cafés, 13154 arbres fruitiers et forestiers

Le présent dossier comprend 17 pages et est constitué de 3 parties et de 3 annexes :

- Partie 1 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions du marché
- Partie 3 : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe 1 : Lettre de soumission
- Annexe 2 : Formulaire de renseignements administratifs
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Veillez vérifier que toutes ces parties sont présentes dans le dossier que vous consultez

Champ d'application de l'appel d'offres

Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud,

Haïti (Jaden Kreyol/Profisud)

Adresse de réception des offres

Cavaillon, Sud, Haïti

Date limite de réception des offres :

1 Novembre 2023

1. Conditions de l'appel d'offres

1.1. Préambule

Le Réseau des Coopératives Caféières du Sud (RECOCAS) bénéficie d'un financement du projet revalorisation du jardin créole sous le leadership des femmes et des jeunes dans le Sud et la Grand 'Anse (JADEN KREYOL/PROFISUD) en vue de contribuer au renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires et d'adaptation aux changements climatiques

Avec l'aide financière de l'Affaire mondiale Canada et de l'Ambassade suisse, RECOCAS, via AVSF est en charge d'un projet de Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud d'Haïti (JADEN KREYOL/PROFISUD)

La subvention octroyée à RECOCAS ne permet à aucune autre partie d'en tirer des droits et des réclamations. En aucun cas ou pour aucune raison de quelque nature que ce soit, les bailleurs indiqués ci-dessus ne répondront à une demande d'indemnité ou de paiement direct soumis par les contractants de RECOCAS.

1.2. Candidats

Peut participer à cet appel d'offres toute personne morale installée en Haïti et dont les qualifications et l'expérience requises lui permettent de répondre aux exigences qu'impose le présent dossier. Il appartiendra aux soumissionnaires d'apporter la preuve de leurs qualifications et expériences pour ce type de marché.

Il est entendu que la participation à la présente consultation implique l'acceptation des clauses contenues dans le présent dossier.

Sont exclus de la participation et de l'attribution de marché les candidats :

- en faillite, en liquidation, en règlement judiciaire, en cessation d'activité ou dans toute situation analogue selon la législation et la réglementation nationales,
- sous condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour tout délit affectant leur moralité professionnelle,
- ayant commis une faute professionnelle grave,
- n'ayant pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou fiscales en vigueur dans son pays ou dans celui où le marché doit s'exécuter,

- ayant fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale,
- ayant fait l'objet d'une sanction administrative,
- se trouvant en situation de conflit d'intérêts pour le présent marché,
- ayant fourni de fausses déclarations ou n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires pour le présent marché.

Les candidats doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations.

1.3. Déroulement de l'appel d'offres

- Remise des offres

Les soumissionnaires doivent respecter la date indiquée en page 2 (« Date limite de réception des offres »). Toute offre reçue après sera rejetée.

- Modification de l'appel d'offres

RECOCAS peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou suite à des demandes d'éclaircissement de la part des candidats, modifier le dossier de l'appel. Cette modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires et sur les supports utilisés pour diffuser l'appel et s'imposera à tous les candidats. Afin de permettre aux candidats de prendre en compte ces changements, la date de remise des offres pourra être retardée.

- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera le 1 novembre 2023 à 10h AM à Cavallons Sud,, , Haïti. Toutes les offres reçues seront ouvertes en séance fermé, en présence du comité de sélection dont la composition est décidée par RECOCAS. Seules seront alors ouvertes les offres techniques. Un membre du comité de sélection lira à haute voix, offre après offre, les informations suivantes :

- L'identité du soumissionnaire,
- Le nombre et l'état des enveloppes reçues,
- Les pièces contenues dans les enveloppes,
- Les modifications ou retraits éventuels opérés,
- Les déclarations éventuelles du soumissionnaire.

Ces informations seront reprises dans le procès-verbal de l'ouverture des offres. Le comité poursuivra la lecture et l'analyse des offres techniques.

- Demande de clarification

RECOCAS peut demander des clarifications aux soumissionnaires après l'ouverture des offres. Cette demande ne peut en aucun cas modifier une offre.

- Contact avec RECOCAS après l'ouverture des offres

Tout contact entre les soumissionnaires et RECOCAS est interdit après l'ouverture des offres ainsi que toute tentative des candidats pour influencer le choix. Une telle tentative entraînerait l'exclusion de leur candidature.

- Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres sera la suivante :

- Examen de la conformité de la proposition par rapport aux conditions prévues dans le présent dossier. Les offres jugées non conformes à l'issue de cet examen seront écartées ;
- Evaluation de la qualité technique de la soumission, sur la base des critères décrits ci-dessous ;
- Notation et classement des soumissions évaluées conformément aux critères décrits ci-dessous ;

d) Ouverture des enveloppes marquées "Offre financière" uniquement pour les offres ayant obtenu au moins la note technique minimale requise (voir ci-dessous § Critères d'évaluation des offres techniques). L'évaluation de la qualité financière se basera sur les critères décrits ci-dessous ;

e) Comparaison et classement des offres selon les notes attribuées ;

f) Attribution du contrat sous réserve que le montant de l'offre rentre dans les disponibilités financières prévues par AVSF.

- Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

- | | |
|--|-----------|
| a) Compétence de la firme, | |
| • Niveau d'étude de l'équipe proposée | 20 points |
| • Compétence dans la filière café et l'agroforesterie | 20 points |
| • Expérience dans la production de plantule de qualité | 20 points |
| b) Méthodologie proposée | |
| • Compréhension du mandat | 10 points |
| • Disponibilité des plantules | 10 points |
| • Stratégie de livraison des plantules | 20 points |

Soit un total, pour la note technique, de *100 points*. Ne seront retenues pour l'ouverture des offres financières que celles ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 60 points.

La note technique sera ainsi calculée :

- On fait la somme des notes de chaque évaluateur et on fait la moyenne arithmétique
- Les soumissionnaires ayant une moyenne arithmétique inférieure 60 seront éliminés aura de la note techniq

- Critères d'évaluation des offres financières

Les offres ayant été qualifiées au titre de l'évaluation des offres techniques feront l'objet d'une vérification de l'offre financière par RECOCAS pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul (le montant en lettres primant sur le montant en chiffres) ou pour toute demande de clarification.

La note financière sera calculée de la façon suivante :

100 points pour l'offre la moins-disante

Le calcul des autres offres sera le suivant : montant de l'offre la moins-disante/ montant de l'offre étudiée * 100

- Comparaison et classement des offres

La comparaison des offres se fera sur la base du classement obtenu à partir de la note globale attribuée à chaque offre, qui est la somme de la note technique et de la note financière. Le total maximum est donc de cent-vingt (10) points.

RECOCAS se réserve le droit de n'accepter aucune offre ou d'annuler la procédure de consultation, sans être tenue de fournir les raisons de cette décision.

- Notification du résultat

Avant l'expiration du délai de validité des offres, RECOCAS notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée, lui demandera de confirmer son acceptation dans un délai de 2 jours et lui enverra un projet de contrat sur la base du modèle annexé au présent dossier.

RECOCAS notifiera alors aux autres candidats que leur offre n'a pas été retenue.

2. Conditions du marché

Les soumissionnaires sont invités à respecter l'ensemble des procédures décrites ci-après. Les offres qui ne respecteraient pas les termes et formes requises seront automatiquement rejetées.

2.1. Spécificité des produits

L'objectif de l'appel est d'acquérir au profit des producteurs bénéficiaires des plantules de café performantes, productives et tolérantes aux maladies et aléas climatiques. Ces plantules qui seront distribuées à **Rendel et à Douillette doivent répondre aux standards techniques indiqués dans le tableau suivant :**

Produit	Spécifications techniques	Quantité
Plantules de caféiers	Variétés : Catimor / Blue mountain / Catura / Typica Plantules : <ul style="list-style-type: none">✓ Avoir au moins 5 à 6 paires de feuilles vert foncé✓ Absence de signes de carence✓ Absences de maladies✓ Absences de feuilles trouées, recroquevillées et de chenilles✓ Age à la transplantation : au moins 5-6 mois (au moment de la livraison)✓ Hauteur au moment de la transplantation : 35 – 40 cm✓ Racines saines, sans chevelure racinaire prononcée	120,404
Plantules d'arbres permanents	Variétés : Sarment, sucrin, cèdre, bois blanc, citron, avocatier, manguier Plantules : <ul style="list-style-type: none">✓ Avoir au moins 5 à 6 paires de feuilles vert foncé✓ Absence de signes de carence✓ Absences de maladies✓ Absences de feuilles trouées, recroquevillées et de chenilles✓ Age à la transplantation : au moins 5-6 mois (au moment de la livraison)✓ Hauteur au moment de la transplantation : 35 – 40 cm Racines saines, sans chevelure racinaire prononcée	13,154

2.2 Critères de sélection

Les plantules de café sont associées aux autres espèces de plantules qui leur serviront d'abri pour assurer leur croissance. La plantation doit se faire en période pluvieuse. Quelle que soit la qualité du matériel végétal, si les critères techniques, les délais de livraison et le séquençage des plantations ne sont pas respectés, le projet ne pourra atteindre les résultats techniques et économiques escomptés. Pour ce motif, le prestataire devra pouvoir satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ Respecter les standards de qualité. Le prestataire soumettra une méthodologie détaillée incluant une description des méthodes et des techniques utilisées pour la production de ces plantules. Il devra indiquer les sources des matériels végétaux proposés ainsi qu'une description des caractéristiques morphologiques et/ou génétiques des variétés montrant leur potentiel d'adaptation aux conditions locales.

- ✓ Le prestataire devra disposer des infrastructures nécessaires dans le département du sud (pépinières) de manière à garantir la livraison dans le temps et à minimiser le stress des plantules lié au transport ;
- ✓ Le prestataire devra respecter le délai imparti pour la livraison des plantules et un calendrier de livraison flexible sera défini avec le prestataire ;
- ✓ Le prestataire doit fournir un document dûment signé dans lequel il présente ou décrit le protocole de traitement phytosanitaire qu'il a adopté.

2.3. Tâches et activités

Le prestataire devra :

- Assurer le transport des plantules dans des sachets de pépinière
- Assurer la livraison des plantules de caféiers et d'arbres permanents qui répondent aux caractéristiques techniques précisées sous peine de refus de la livraison sans responsabilité aucune de RECOCAS ni d'AVSF;
- Faire signer un bon de réception à la livraison.

2.4 Produits à livrer

Le prestataire fournira 120,404 plantules de caféiers et 13,154 plantules d'arbres fruitiers et forestiers. Un calendrier de livraison sera discuté entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

2.5 Langue

Les offres devront être rédigées en Français y compris les annexes et autres documents complétés par le soumissionnaire.

2.6 Devise

L'offre sera exprimée en gourdes Haïtienne, toute taxe comprise. Toute offre dans une autre devise sera rejetée.

2.7 Offre financière

L'offre devra se faire selon le cadre de décomposition des prix annexé au présent appel.

Les prix indiqués dans l'offre sont fermes et non révisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

2.8 Garanties

Le fournisseur indique dans son offre le délai de garantie et les dommages couverts.

3. Instructions aux soumissionnaires

3.1. Remise des offres :

- Les dossiers d'offres seront soumis par voie électronique format PDF Zippé et signé, en deux fichiers, un contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière au plus tard le **01 novembre à 14 :00 aux** adresses suivantes : celestinmichel76@gmail.com et r.darius@avsf.org.
-

A la réception de l'offre, un récépissé sera remis/envoyé au soumissionnaire.

3.2. Contenu de l'offre

- Offre technique

Le soumissionnaire complète et fournit la **lettre de soumission** annexée au présent appel.

L'offre technique est composée de deux parties :

- ✓ Administrative :

Le soumissionnaire fournit des **renseignements sur son entreprise** à travers le formulaire annexé. Il est libre de fournir les preuves et autres documents qu'il souhaite porter à la connaissance d'AVSF justifiant sa qualification et son expérience dans la fourniture de marchés identiques à celui concerné par le présent appel d'offres. Il attestera également, par tout moyen approprié qu'**il n'est pas dans une des situations d'exclusion** énumérées en §1.2 « Candidats ». Le soumissionnaire fournira ses documents légaux de reconnaissance du pays d'installation de son siège.

Le soumissionnaire remettra la **déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique** complétée et signée selon le modèle annexé.

- ✓ Offre technique

Le soumissionnaire indiquera la description des produits proposés conformément aux termes de référence en annexe de l'appel d'offres, décrira sa compréhension du mandat, l'expérience générale de la firme et l'expérience spécifique dans la filière café en particulier la production de plantules de qualité, la méthodologie de réalisation des activités, le plan de distribution des plantules . Il décrira également les compétences et expériences de l'équipe mobilisée.

Une **copie du présent dossier, paraphé à chaque page et signé en dernière page**, sera jointe.

- Offre financière

Le soumissionnaire propose son offre financière. Il indique également la durée de validité de son offre et les conditions de paiement,

- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe2 : Cadre de décomposition des Prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Annexe 1 : Formulaire de soumission

Marché : Achat de 120,404 plantules cafés et 13,154 arbres fruitiers et forestiers

Numéro de référence : DAOJKP-009

FORMULAIRE DE SOUMISSION

NOM DU SOUMISSIONNAIRE _____

DATE

Lettre de soumission de l'offre

A l'attention de :

Responsable de Passation de Marché RECOCAS
Cavaillon Sud, Haïti ;

Objet : Appel d'offres (Référence) « Achat de 120,404 plantules cafés et 13,154 arbres fruitiers et forestiers

Monsieur le Responsable,

Je soussigné, _____, dûment autorisé à engager la firme
_____, m'engage à exécuter les travaux tels que décrits ci-dessus

Conformément aux termes de l'accord proposé et autres particularités du contrat accompagnant cette offre.

Pour la somme totale de : *[Indiquez le montant en lettres et en chiffres]* : _____

_____ Gourdes

et dans un délai dejours calendaires

Je déclare avoir examiné les documents d'appel d'offres et j'en accepte toutes les conditions et exigences. Je déclare m'être rendu compte des conditions d'exécution, recueilli tous les renseignements pertinents, et pris connaissance de tous les codes et règlements relatifs à l'exécution du projet. Je confirme aussi la disponibilité immédiate du personnel adéquat dont le curriculum vitae de chaque cadre est inclus dans mon offre. Je m'engage à signer un Contrat suivant les termes du modèle inclus dans les documents d'appel d'offres dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'émission de la lettre d'acceptation de ma soumission.

Cette offre et votre lettre d'acceptation constitueront un contrat valable jusqu'à la signature du contrat formel. Il demeure entendu que l'Autorité Contractante n'est pas tenue d'accepter l'offre la moins-disante, ni aucune des offres qu'elle aura reçues.

Nous déclarons sur l'honneur et en conformité avec l'article 1.2 des conditions de l'appel d'offre de n'être inclus dans aucune liste restrictive concernant la participation au présent appel d'offres, et de ne pas être sous le coup d'une interdiction de contractualisation selon les dispositions de la législation haïtienne.

Nous nous engageons, si le marché nous est attribué, à l'exécuter selon les prescriptions techniques et le prix convenu et dans le respect strict des lois et dispositions contre la fraude et la corruption, lesquelles dispositions ont été incluses par l'Acquéreur dans le DAO relatif au présent marché, et, sans préjudice des procédures appliquées dans les cas de fraude et de corruption, nous nous engageons à nous conformer aux

règles administratives établies par AVSF et les bailleurs pour recevoir et traiter toutes les plaintes relatives aux procédures d'appel d'offres.

Cette offre sera valide pour une période de _____.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nom et signature du responsable : _____

Nom de la firme soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Date : _____

Cachet de la Firme

Présentation de l'entreprise soumissionnaire

Nom de l'entreprise soumissionnaire :	
Statut juridique de l'entreprise	
Lieu d'enregistrement (auprès de quelle institution ?)	
Carte d'immatriculation fiscale	
Date de création	
Adresse de l'entreprise	
Secteurs d'activités de l'entreprise	

Principaux clients de l'entreprise	
Personnel de direction	(Nom, téléphone(s), adresse électronique, date de naissance, pays de résidence)
Directeur Général	
Directeur Technique	
Directeur Administratif	
Nom et fonction de la personne autorisée à signer la soumission :	
Autres informations pertinentes sur l'entreprise	

Présentation des pièces légalisant l'entreprise

SVP : Indiquez la liste des pièces légalisant votre firme et ajoutez une copie à votre soumission.

Nom de la pièce	Autorité/intitution émettrice / pays	Date d'émission	Date d'expiration	Ajout d'une copie au dossier (oui /non)

NB : Veuillez annexer une copie des statuts notariés de l'Entreprise

Annexe 2: Cadre de décomposition des prix

Objet de l'offre :

OFFRE FINANCIERE

Nom de l'article	Quantité	Prix unitaire	Références fournisseur

	HTG	TTC
PRIX TOTAL		
Coût emballage		
Coût transport		
Autres coûts : à préciser		
TOTAL		

Conditions de livraison :

Conditions de paiement :

Durée de validité de l'offre :

Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Appel d'offre Achat de 120,404 plantules cafés et 13,154 arbres fruitiers et forestiers

A : AVSF Haïti, le « **Maître d'Ouvrage** »

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'AMC, le MARND et l'Ambassade Suisse ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui les lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre ces bailleurs de fonds et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et la banque mondiale, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse,
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>² ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, le MARNDR ou de l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions ;
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, le MARNDR, ou l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AMC, le MARNDR et l'Ambassade Suisse, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel

que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne et du Canada.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à réaliser le présent marché en respectant les normes d'éthique minimales consistant à éviter le travail des enfants et à respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail sur la base des normes internationales du travail, à éviter toute relation avec un conflit, toute implication dans la fourniture ou le transport d'armes illicites et/ou de mines terrestres et dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles notamment des biens sensibles comme les matériaux et les pierres précieuses et les terres rares.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse, à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de³ _____

En date du _____

³ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

